

*Dépôt de documents*

Nous attendrons de voir la suite que le gouvernement entend donner aux principales recommandations dans la réponse que le ministre nous soumettra dans quelques jours. La notion d'égalité a certes gagné du terrain, mais elle ne deviendra pas réalité tant que toutes les recommandations du sous-comité sur les droits à l'égalité n'auront pas été adoptées.

**M. Crosbie:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un exemplaire de cette réponse a été envoyé au critique officiel de l'opposition, le député de York-Centre (M. Kaplan), à 9 heures ce matin. Ce n'est pas notre faute s'il ne l'a pas remis au porte-parole du parti libéral aujourd'hui. Un autre exemplaire a également été remis au critique officiel du Nouveau parti démocratique. La députée devrait s'en prendre au critique officiel en matière de justice de son propre parti et non pas au gouvernement qui a bel et bien remis le rapport en question à 9 heures ce matin.

\* \* \*

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la procédure qui a eu lieu il y a une quinzaine de minutes, quand un message a été reçu non du gouverneur général mais de son suppléant. J'ai toujours cru que par courtoisie, les députés devaient se lever quand un message était transmis...

**M. le Président:** Le député a tout à fait raison.

Le message m'a été transmis, comme le député le sait, de vive voix. On nous a dit qu'il venait du gouverneur général. Selon la présentation verbale, le message venait de Son Excellence. Ce n'est qu'une fois rendu au bas de la page dans ma lecture que je me suis rendu compte que le message venait du suppléant du gouverneur général. J'ai pensé à ce moment-là que le mieux était de poursuivre comme nous avons commencé. Le rappel au Règlement du député est parfaitement fondé.

\* \* \*

[Français]

### LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

#### PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION QUI S'EST RENDUE AU MEXIQUE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur et le plaisir, au nom du président de la délégation, l'honorable Steven E. Paproski, de présenter le rapport de la Délégation parlementaire officielle qui s'est rendue au Mexique du 17 au 23 février 1986.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

• (1140)

[Traduction]

### PÉTITIONS

**M. le Président:** Deux ou trois pétitions qui ont été présentées hier n'avaient pas été certifiées. Puis-je rappeler aux députés que toutes les pétitions doivent être certifiées avant leur présentation.

#### LE MAINTIEN EN ACTIVITÉ DE LA CLINIQUE MORGENTALER À TORONTO

**M. Murray Cardiff (Huron-Bruce):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 62 citoyens de la circonscription de Huron-Bruce qui protestent contre le fait que la clinique Morgentaler dans la ville de Toronto reste en activité, en violation de l'article 251 du Code criminel.

**M. Jim Caldwell (Essex-Kent):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions au nom de citoyens d'Essex-Kent sur le même sujet que la pétition précédente. Les pétitionnaires prient le gouvernement de demander au gouvernement de l'Ontario de respecter la loi telle qu'elle est énoncée à l'article 251 du Code criminel en ce qui concerne l'activité exercée au local connu sous le nom de clinique Morgentaler.

**M. le Président:** A cause de la déclaration ministérielle, l'étude des mesures d'initiative ministérielle sera prolongée de 27 minutes après 13 heures.

\* \* \*

### LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) DE 1985-1986

#### RENOI AUX COMITÉS PERMANENTS

**L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article 83 du Règlement, je propose, avec l'appui du ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew):

Que le budget supplémentaire (C) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986, déposé plus tôt aujourd'hui sur le bureau, soit renvoyé aux divers comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

[Français]

Étant donné que la répartition du budget des dépenses supplémentaires (C) aux divers comités est détaillée et que la liste est longue, si la Chambre y consent, monsieur le Président, je demande qu'elle figure aux Débats comme si elle avait été lue.

**M. le Président:** La Chambre a entendu les termes de la motion? Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:]

Au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord:

Affaires indiennes et du développement du Nord canadien, crédits 5C, 15C, 20C, 30C, 40C, 45C et 50C